Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

MENSUEL

FÉVRIER 1952 — N° 59

SOMMAIRE

☐ **CONSEIL NATIONAL** (Asnières, 1er et 2 décembre 1951). **DÉCISIONS :**
- Finances du Parti : taux des cotisations 1952 — 3
- Demandes de réintégration — 4
- Cumul des mandats du secrétaire général — 4
- Dispositions concernant la « Délégation mixte » — 4
- Appartenance à des organisations extérieures au Parti — 5
- Motion sur la Tunisie — 8
- Motion de politique générale — 8
- Résultat détaillé des votes émis par les fédérations — 9

☐ **LA STÉNOGRAPHIE DU 43e CONGRÈS EST IMPRIMÉE** — 11

☐ **UNE TACHE ESSENTIELLE** : Sections constituées ou reconstituées — 12

☐ **L'ACTIVITÉ DE NOS JEUNES**
- Un appel de Guy Mollet en faveur de « Luttes », journal des J.S. — 13
- Aidons nos J.S. — 14
- La Fédération Nationale des clubs LEO LAGRANGE — 15

☐ **COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS**
- Sentences — 16

☐ **LE COMITÉ DIRECTEUR**
- Décisions du 7 novembre 1951 au 19 janvier 1952 — 17

☐ **POUR NOS CAMARADES ESPAGNOLS, ORGANISONS LES SOUSCRIPTIONS** — 21

☐ **TROP PEU D'ABONNÉS A NOS PUBLICATIONS INTÉRIEURES** — 22

☐ **NOTRE LIBRAIRIE** — 23

Cultures Jean-Jaurès

LE CONSEIL NATIONAL

CONVOCATION

Extrait de la circulaire N° 546 du 18 Février 1952
aux Secrétaires Fédéraux

Le Comité Directeur a fixé aux **Samedi 1er et Dimanche 2 Mars 1952,** notre prochain Conseil National qui se tiendra à PUTEAUX, Salle des Fêtes, Rue Henri Martin.

MÉTRO : Pont de Neuilly. **AUTOBUS :** N° 144. **TRAIN :** Gare St-Lazare.

Première Séance à 10 heures précises

Cette assise Nationale comprendra ;
1re partie : Réunion d'un **Conseil National Ordinaire.**
2me partie : Tenue d'une **Conférence Nationale d'Information.**

I. — Ordre du Jour :

1re Partie — CONSEIL NATIONAL ORDINAIRE : Examen de la situation Politique générale.

2e Partie — SÉANCE D'INFORMATION : Informations sur le problème de la Communauté Européenne.

II. — Représentation des Fédérations.

Les mandats ont été calculés conformément aux articles 10, 22 23 et 25 de nos statuts et à la décision du 43e Congrès National qui, en vertu des dispositions de l'article 24, a fixé le calcul des mandats, pour 1952, sur la base de 25 cotisants à 12 timbres. Les Fédérations ont été avisées de leur représentation par circulaire n° 541, du 22 Janvier 1952, du trésorier général.

III. — Organisation administrative.

Tous détails utiles sur l'organisation administrative de cette Assise Nationale figurent à la circulaire 546 envoyée aux Fédérations.

Coll. Fondation Jean Jaurès

CONSEIL NATIONAL

DÉCISIONS

Le Conseil National s'est réuni à Asnières, Centre administratif et social, les 1er et 2 décembre 1951.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil National a adopté l'ordre du jour suivant, proposé par le Comité directeur :

a) MODIFICATIONS STATUTAIRES :
— *Introduction dans les Statuts de dispositions concernant la « Délégation mixte » ;*
— *Cumul des mandats du secrétaire général.*

b) APPARTENANCE DES MEMBRES DU PARTI A DES ORGANISATIONS EXTERIEURES AU PARTI :
(Le problème des rapports du Parti avec les organisations syndicales sera porté à l'ordre du jour du prochain Congrès ordinaire.)

c) SITUATION FINANCIERE DU PARTI : Taux des cotisations.

d) REINTEGRATIONS : Cas RASSINIER (Saône-et-Loire), MISTRAL (Alpes-Maritimes) et Maxence ROLDES (Yonne).

e) SITUATION POLITIQUE GENERALE.

REPRÉSENTATION DES FÉDÉRATIONS

Les votes par mandats se sont faits sur les chiffres des précédentes Assises nationales de 1951, et conformément aux indications fournies aux Fédérations par la circulaire 481 du trésorier général. Le nombre total des mandats était de 4.002.

INFORMATION DES FÉDÉRATIONS

Les points *a*), *c*) et *d*) de l'ordre du jour ci-dessus avaient fait l'objet de divers rapports portés en temps utile à la connaissance des Fédérations et Sections par la canal du *Bulletin Intérieur* n° 58, de novembre 1951. Sections et Fédérations avaient en outre reçu, à plusieurs reprises, des renseignements sur le point *b*) dans nos différentes publications intérieures ou circulaires et, en particulier, dans notre *Bulletin d'Organisation* n° 50/4 de septembre 1950.

Le Conseil National avait reçu pouvoirs de Congrès sur les points a), b) et d) de l'ordre du jour :

I. — FINANCES DU PARTI. — TAUX DES COTISATIONS

Une commission avait été désignée, qui comprenait les camarades : G. BRUTELLE (secrétaire général adjoint), V. PROVO (trésorier national), ANGOUSSET (président de la Commission nationale de Contrôle), BAUDOU (Bouches-du-Rhône), MERIGONDE (Oise), R. LEMPEREUR (Nord), LECERF (Alger), BIDET (Tunisie), PICOT (Allier), HERBERT (Vendée), MARZAUK (Seine), LEBON (Ardennes), LARGOIS (Seine-et-Oise).

V. PROVO, trésorier national, rapporta au nom de la grande majorité de cette Commission.

1° COTISATION DES PARLEMENTAIRES

La cotisation mensuelle des parlementaires sera réglée à l'avenir de façon automatique. Elle représentera le dixième de l'ensemble des indemnités soumis à retenue.

Le montant de ces indemnités dépassant légèrement 90.000 francs, la retenue sera arrondie à 9.000 francs, qui seront répartis, à compter du 1er décembre 1951, de la façon suivante : 3.000 francs pour le Centre, 2.500 francs pour la Fédération, 3.500 francs pour la marche administrative du Groupe Parlementaire.

2° PRIX DES FEUILLETS ET TIMBRES 1952

A compter du 1er janvier 1952, les fournitures seront cédées aux Fédérations aux prix suivants :

Feuillet annuel : 50 francs ;

Timbres mensuels : Catégorie I, 32 francs ; catégorie II, 55 francs ; catégorie III, 100 francs.

et un timbre spécial cédé 20 francs et réservé aux conjointes des militants de nos sections (ressources insuffisantes pour un double effort de timbres I).

Timbre de propagande : 32 francs.

Carte permanente : 50 francs (prix inchangé).

Timbres JAURES-GUESDE : 30 francs (prix inchangé).

Un pressant appel est lancé aux trésoriers des sections pour qu'ils assurent un placement plus important de timbres des catégories II et III.

Ces décisions ont été prises par 2.410 *mandats, contre* 863 *et* 227 *abstentions (voir plus loin le résultat détaillé de ce vote).*

II. — DEMANDES DE RÉINTÉGRATION

Conformément à la procédure adoptée par le Congrès, la Commission nationale des Conflits avait été saisie, par le Secrétariat général du Parti, de trois demandes de réintégration. Sur rapport de notre camarade Rémy SICARD, président de la Commission nationale des Conflits et conformément aux conclusions de ce rapport, le Conseil national :

1° A ACCEPTE DE REINTEGRER LES CAMARADES MISTRAL (ALPES-MARITIMES) ET MAXENCE ROLDES (YONNE).

Ces décisions ont été prises à mains levées, à l'unanimité.

2° A REJETE LA DEMANDE DE REINTEGRATION FORMULEE PAR LE CITOYEN RASSINIER (SAONE-ET-LOIRE).

Décision prise à mains levées, à l'unanimité moins 8 voix pour et 11 abstentions.

III. — MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le Conseil national a décidé de renvoyer les deux questions : « INTRODUCTION DANS LES STATUTS DE DISPOSITIONS CONCERNANT LA DELEGATION MIXTE » et « CUMUL DES MANDATS DU SECRETAIRE GENERAL » à une Commission composée des camarades : MOLLET (secrétaire général), LUSSY (président du Groupe parlementaire à l'Assemblée nationale), MERIGONDE (Oise), BOUTBIEN (Indre), COQUART (Nord), RAMADIER (Aveyron), GAZIER (Seine), METAYER (Seine-et-Oise), DEFFERRE (Bouches-du-Rhône), DESSON (Ardennes), CHARLOT (Var), ROBERT (Pas-de-Calais), MOSSE (Isère), PIVERT (Seine).

A) CUMUL DES MANDATS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La Commission a été unanime pour proposer au Conseil national un mode de votation. A. GAZIER, rapporteur, le formulait en ces termes :

« Le Conseil national pense-t-il qu'il faut introduire dans les Statuts une disposition spéciale visant le cumul des fonctions de secrétaire général et de ministre ? S'il répond par la négative, la question est évidemment tranchée. S'il répond par l'affirmative, il devra choisir entre les différentes propositions qui seront faites par les camarades qui partagent ce sentiment. »

LE CONSEIL NATIONAL A REJETE LA PROPOSITION D'INTRODUIRE DANS LES STATUTS DES DISPOSITIONS NOUVELLES VISANT LE CUMUL DES FONCTIONS DU SECRETAIRE GENERAL.

Décision prise par 2.388 *mandats, contre* 1.402 *et* 32 *abstentions ; mandats comptés absents :* 180.

B) INTRODUCTION DANS LES STATUTS DE DISPOSITIONS CONCERNANT LA « DÉLÉGATION MIXTE »

A l'unanimité, moins une voix contre, la Commission a proposé au Conseil national un mode de votation que Guy MOLLET, rapporteur, formulait ainsi :

« Un premier vote interviendrait sur la première « proposition, disons la proposition LUSSY.

« Dans l'hypothèse où il y aurait une majorité contre, on passerait à la suite. Dans l'hypothèse où il y aurait une majorité pour, nous pourrions alors... discuter les amendements. S'il y a une majorité contre, on passe à la deuxième proposition, priorité au Comité directeur, disons la proposition BOUTBIEN. S'il y a une majorité pour, interviennent alors les divers amendements. S'il y a une majorité contre, on passera à la troisième proposition, la proposition du Nord. » (Défendue à la tribune du Conseil national, par notre camarade COQUART.) « S'il y a une majorité pour, amendements éventuels... »

A mains levées, le Conseil national a adopté, à une très forte majorité, ce mode de votation. Les votes eurent lieu ensuite par mandats.

1° VOTE SUR LA « MOTION LUSSY » :

Pour : 1.035 mandats ; contre : 2.393 mandats ; abstentions : 457 mandats ; mandats comptés absents : 117 (1).

2° VOTE SUR LA « MOTION BOUTBIEN » :

Pour : 2.132 mandats ; contre : 1.625 mandats ; abstentions : 128 mandats ; mandats comptés absents : 117 (1).

(1) Voir plus loin le détail des votes des fédérations.

LA « MOTION BOUTBIEN » ETANT ADOPTEE, CELLE PRESENTEE PAR LA FEDERATION DU NORD NE PUT AINSI ETRE MISE AUX VOIX, CONFORMEMENT AU MODE DE VOTATION ADOPTE.

EN CONSEQUENCE DU VOTE ACQUIS :

Pour toutes les décisions concernant les problèmes ci-après :

a) Adoption d'un programme gouvernemental ;

b) Acceptation ou refus de participer à un gouvernement ;

c) Acceptation ou refus de principe de soutenir un gouvernement en formation ;

d) Démission d'un président du Conseil socialiste, retrait des ministres socialistes d'un gouvernement de coalition, entrée des ministres socialistes dans un gouvernement de coalition, retrait du soutien à un gouvernement, refus de voter la question de confiance à un gouvernement présidé par un socialiste ou auquel participent les socialistes, volonté de déposer ou de voter une motion de défiance à un gouvernement présidé par un socialiste ou comprenant des socialistes ;

e) Votes d'investiture, de confiance ou de censure ;

f) Et, d'une façon plus générale, chaque fois que le Comité directeur le jugera nécessaire.

Le Comité Directeur, après une délibération commune avec le Groupe parlementaire (députés et sénateurs), prend seul la décision.

IV. — APPARTENANCE DES MEMBRES DU PARTI A DES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU PARTI

Le Conseil national avait reçu, sur cette question, pouvoirs de Congrès. Il a jeté l'interdit contre certaines organisations crypto-staliniennes, réactionnaires ou cléricales dont l'action antirépublicaine et antilaïque a été formellement prouvée. Quelques-uns de nos camarades appartiennent encore à certaines de ces organisations. Leur devoir est de les quitter, car ils ne sauraient continuer à se compromettre, et à compromettre ainsi le Parti, dans des associations para-politiques dont les buts sont de nous combattre.

Le Conseil national a cependant estimé devoir laisser un certain laps de temps à ces camarades pour **se retirer des organisations condamnées. La date limite retenue a été celle du 1er juillet 1952.** *Après cette date, ils risquent une peine d'exclusion automatique pour infraction à l'article 3 des Statuts nationaux qui précisent :*

« Les adhérents acceptent les principes, le règle-
« ment et la tactique du Parti.

« Ils ne peuvent appartenir à un autre parti
« politique, ni à un groupement, quel qu'il soit,
« relevant directement ou indirectement d'un parti
« autre que le Parti socialiste. »

Tous nos camarades comprendront l'importance de cette décision du Conseil national.

Cependant, le Parti tient à permettre, et conseille à ses militants de s'orienter vers des organisations autres que celles dirigées par les staliniens, le R.P.F. ou les cléricaux. Il espère que son appel sera entendu et que, là où il n'existe rien d'autre, nos camarades sauront créer et animer des organisations qui ont une existence sur le plan national et qui leur sont vivement recommandées. Nous en publions la liste ci-dessous :

ANCIENS COMBATTANTS

ORGANISATIONS INTERDITES AUX MILITANTS SOCIALISTES

F.N.D.I.R.P. (Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes), 10, rue Leroux, Paris. — Organisation stalinienne (Président : Cl. MANHES).

Association Nationale des Anciens F.T.P. et F.F.I., 19, rue Saint-Georges, Paris. — Organisation stalinienne (Président: TILLON).

A.R.A.C. (Association Républicaine des Anciens Combattants), 45, rue du Faubourg-Montmartre, Paris. — Organisation stalinienne.

Confédération Nationale des Réserves des Armées de la République, 10, rue de Châteaudun, Paris. — Président : Gl. PETIT, stalinien.

Front National. — Organisation stalinienne.

ORGANISATIONS VERS LESQUELLES NOS CAMARADES PEUVENT S'ORIENTER

F.N.D.I.R. (Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance), 51, rue de Boulainvilliers, Paris (16e).

Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre, 43, rue Copernic, Paris.

U.N.A.D.I.F.D. (Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparus), 153, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

F.N.D.T. (Fédération Nationale des Déportés du Travail), 46, rue de Dunkerque, Paris.

Groupement National des Réfractaires et Maquisards, 47, rue de la Victoire, Paris.

ORGANISATIONS INTERDITES AUX MILITANTS SOCIALISTES

U.N.C. (Union Nationale des Combattants), 18, rue Vezelay, Paris. — Organisation cléricale, la seule acceptée par les Allemands et par Vichy, favorable à la Légion des Combattants ; ses dirigeants sont membres du Comité de réhabilitation de Pétain.

ORGANISATIONS VERS LESQUELLES NOS CAMARADES PEUVENT S'ORIENTER

F.N.C.R. (Fédération Nationale des Combattants Républicains), 17, rue des Apennins, Paris.

Union Fédérale des Anciens Combattants, 1, rue Brissac, Paris.

F.O.P.A.C. (Fédération Ouvrière et Paysanne des Anciens Combattants), 4, rue Dupin, Paris.

ASSISTANCE ET SECOURS

Secours Populaire Français. — Organisation stalinienne.

Equipe d'Entr'aide Sociale. — Mouvement clérical.

Entr'aide Ouvrière Française, 50, rue de Rivoli, Paris.

LOCATAIRES

Fédération des Locataires. — Organisation stalinienne.

Union Générale des Locataires, 85, rue Mademoiselle, Paris.

MOUVEMENTS FAMILIAUX

M.L.P. (Mouvement de Libération du Peuple), 54, boulevard Garibaldi, Paris. — Ex-mouvement populaire des familles. A l'origine, mouvement d'action catholique, il s'est transformé en organisation à caractère progressiste. Fait campagne en faveur des « Combattants de la Paix ». Organisation crypto-stalinienne.

Confédération Nationale des Associations Familiales Ouvrières. — Est une filiale du M.L.P. précédemment cité.

Association pour la Sauvegarde et la Protection de l'Enfance. — Organisation crypto-communiste.

Mouvement Familial Rural (ex-Ligue agricole catholique). — Organisation cléricale, 13, rue du Docteur-Roux, Paris.

Fédération des Associations des Familles Nombreuses de France. — Organisation cléricale, 28 place Saint-Georges, Paris.

Union Catholique des Chefs de Famille, 1, rue Davioud, Paris. — Organisation cléricale.

Fédération Nationale de l'Aide aux Foyers, 5, rue Lamartine, Paris.

Fédération Nationale des Associations Familiales et Sociales, 198, avenue du Maine, Paris.

MOUVEMENTS FÉMININS

U.F.F. (Union des Femmes Françaises), 12, rue d'Astorg. — Organisation stalinienne.

Ligue Féminine d'Action Catholique, 98, rue de l'Université. — Mouvement clérical.

Union Féminine Civique et Sociale, 23, rue de Valois, Paris. — Organisation cléricale.

Les femmes sont invitées à militer essentiellement dans les sections du Parti et à y créer des groupes de travail en liaison avec les Commissions féminines fédérales et nationales.

ORGANISATIONS INTERDITES AUX MILITANTS SOCIALISTES

ORGANISATIONS VERS LESQUELLES NOS CAMARADES PEUVENT S'ORIENTER

INDUSTRIELS, COMMERÇANTS ET ARTISANS

Confédération Générale Unifiée de l'Artisanat, 30, rue des Vinaigriers, Paris. — Mouvement stalinien.

Confédération Générale du Commerce et de l'Industrie, 168, rue du Temple, Paris. — Mouvement stalinien.

MOUVEMENTS DE JEUNES

U.J.R.F. (Union de la Jeunesse Républicaine de France). — Ex-Jeunesses communistes.

Vaillants et Vaillantes, 12, av. Sœur-Rosalie, Paris. — Organisation communiste des écoliers.

J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), 112 bis, rue de Vaugirard, Paris. — Cléricale.

J.O.C.F. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine), 7, rue Coëtlogan, Paris. — Cléricale.

J.A.C. (Jeunesse Agricole Chrétienne), 27, rue Cassetti, Paris. — Cléricale.

J.A.C.F. (Jeunesse Agricole Chrétienne Féminine), 27, rue Linné, Paris. — Cléricale.

J.E.C. (Jeunesse Etudiante Chrétienne). — Cléricale.

Scouts de France, 22, rue Monsieur-le-Prince, Paris. — Mouvement clérical.

Guides de France, 16, rue Ernest-Psichari. — Mouvement clérical.

Organisation Centrale des Camps et Auberges de la Jeunesse, 155, boulevard Haussmann, Paris. — Organisation cléricale.

J.S. (Jeunesses Socialistes), 12, cité Malesherbes, Paris.

E.S. (Etudiants Socialistes), 12, cité Malesherbes, Paris.

Amis de l'Enfance Ouvrière, 13, rue Jean-Dolent, Paris.

Fédération des Clubs Léo-Lagrange, 13, rue d'Enghien, Paris.

Mouvement Laïque des Auberges de la Jeunesse, rue Jean-Dolent, Paris.

Eclaireurs de France, 66, rue Chaussée-d'Antin. Paris.

ASSOCIATIONS DE VIEUX TRAVAILLEURS ET ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

Union Nationale des Vieux Travailleurs de France, 8, avenue Mathurin-Moreau, Paris. — Organisation stalinienne.

Association Française des Vieux Travailleurs, square Montholon, Paris. — Organisation cléricale, dépendant de la C.F.T.C.

Fédération des Vieux Travailleurs, des Economiquement faibles et des Retraités civils, 198, avenue du Maine, Paris.

DIVERS

Combattants de la Paix et de la Liberté. — Organisation stalinienne.

France-U.R.S.S. — Organisation stalinienne.

V. — MOTION SUR LA TUNISIE

« *Le Conseil national du Parti socialiste S.F.I.O.*

« *Rappelle la motion votée par le Congrès national de* « *mai 1950, concernant l'ensemble du problème franco-* « *tunisien* (1).

« *Et constate que, dans les circonstances actuelles, ce* « *texte peut trouver toute sa valeur d'application.*

« *En conséquence, le Conseil national confirme la posi-* « *tion précédemment prise par le Parti.*

(1) A titre d'information, nous reproduisons ci-dessous :

a) la motion votée à l'unanimité par le Congrès national ordinaire de mai 1950 sur l'ensemble du problème franco-tunisien,

b) la motion votée, le 11 décembre 1949, par la Fédération socialiste de Tunisie.

a) **Motion sur la Tunisie** (Congrès national de mai 1950).

« *Le Congrès fait sienne la motion votée le* 11 *décembre* 1949 « *par la Fédération de Tunisie et approuvée par le Comité direc-* « *teur le* 18 *janvier* 1950 :

« *Condamne toute politique qui, en Tunisie, tendrait au main-* « *tien du* statu quo ;

« *Demande que soient ouvertes sans tarder des négociations* « *entre le Gouvernement de la République et les représentants* « *qualifiés de la Nation tunisienne afin de :*

« *1. Fixer la date de la suppression du protectorat et les* « *étapes successives du passage de la Tunisie au stade d'un* « *Etat souverain et indépendant ;*

« *2. Décider les réformes politiques, économiques et sociales* « *pour doter ce pays, dans le plus bref délai, des institutions* « *d'un Etat démocratique ainsi que de lois protégeant les tra-* « *vailleurs manuels et intellectuels autant contre l'exploitation* « *capitaliste de toute origine que contre une résurrection du* « *servage féodal;*

« *3. Conclure simultanément un traité d'association entre la* « *République française et la Tunisie pour coordonner sur un* « *pied d'égalité leur action sur le plan de la défense nationale,* « *de la politique extérieure, des relations économiques et cultu-* « *relles.*

« *C'est dans un tel climat que la Tunisie pourra adhérer libre-* « *ment à la communauté humaine qu'une véritable Union fran-* « *çaise doit représenter.*

« *Le Congrès est convaincu qu'une association ainsi établie* « *pour une union désirable entre les deux pays est conforme à* « *leurs intérêts communs et respectifs.*

« *En conséquence, il décide l'envoi immédiat d'une déléga-* « *tion auprès du Président du Conseil pour l'informer de la* « *volonté du Parti.* »

b) **Motion sur la Tunisie** (Congrès fédéral de Tunisie, 11 décembre 1949).

« *L'évolution du monde moderne, en même temps qu'elle a* « *amené les peuples à exprimer avec une force constamment* « *accrue leurs légitimes aspirations à l'indépendance et à la* « *libre disposition, les a conduits également à constater dans* « *les faits, la nécessaire interdépendance des nations et l'obliga-* « *tion où elles se trouvent de s'intégrer dans des ensembles de* « *structures diverses, mais dont la constitution est toujours com-* « *mandée par les impératifs géographiques, les nécessités écono-* « *miques et les circonstances historiques.*

« *Le Parti socialiste a toujours considéré que c'était à la fois* « *dans ces deux directions : indépendance et interdépendance,* « *que devaient se concevoir les rapports entre nations.*

« *En ce qui concerne plus particulièrement la Tunisie, dès le* « *lendemain de la guerre* 1914-18, *le Parti socialiste avait affirmé* « *que la mission historique de la France était d'y préparer l'avè-* « *nement d'un peuple tunisien majeur, maître de ses droits et* « *de ses destinées.*

« *Le Parti socialiste constate que, si les réformes qu'il a pré-* « *conisées depuis lors avaient été adoptées en temps voulu, cet* « *avènement aurait pu se préparer très simplement et dans une* « *meilleure atmosphère.*

« *Aujourd'hui, il affirme que, par son degré d'évolution, par* « *sa situation géographique comme par le fait historique de* « *la présence française, la Tunisie a sa place marquée, avec le* « *statut d'Etat associé, l'amenant par étapes rapides à l'indé-* « *pendance, au sein d'un ensemble constitué autour de la France.*

« *Les modalités de l'association franco-tunisienne qui devra* « *ainsi se substituer au régime du protectorat désormais désuet* « *et ce, en conformité avec la lettre et l'esprit de la Constitu-* « *tion française, feront l'objet d'un traité librement consenti et* « *conclu qui prendra naturellement place dans l'ensemble des* « *traités signés entre la France et les autres Etats associés.*

« *Par ce traité, les Tunisiens seront progressivement et rapide-* « *ment amenés à assumer eux-mêmes effectivement, dans la forme* « *démocratique, la charge de leurs propres affaires, cependant* « *que des dispositions seront prises en vue de coordonner la* « *diplomatie, la défense nationale ainsi que les activités cultu-* « *relles et économiques des deux pays et également pour garan-* « *tir aussi bien les intérêts légitimes des Français de Tunisie* « *que des Tunisiens résidant en France.*

« *Défenseur permanent des classes laborieuses, le Parti tient* « *à proclamer que devront être garantis dans ce traité les droits* « *du travail tels qu'ils résultent de l'extension à la Tunisie de* « *la législation française.*

« *Ce traité conclu dans les formes régulières entre S. A. le Bey* « *et le Gouvernement de la République devra, pour entrer en* « *vigueur, être préalablement approuvé par les représentants du* « *peuple français et du peuple tunisien.*

« *La Fédération socialiste de Tunisie s'adresse solennellement* « *aux dirigeants responsables et aux opinions publiques des* « *deux pays et les adjure de s'employer activement et sans* « *arrière-pensée à réaliser dans les plus brefs délais ces traités* « *d'association et d'union franco-tunisienne seuls susceptibles de* « *résoudre au mieux des intérêts de tous et de chacun et dans* « *l'amitié réciproque le problème des relations franco-tuni-* « *siennes.* »

VI. — MOTION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

« *Le Conseil national :*

« *Rappelle que le programme du Parti, tel qu'il a été* « *défini par le Congrès national extraordinaire des 4 et* « *5 juillet dernier, reste entièrement valable et seul capa-* « *ble d'apporter des solutions aux problèmes actuels.*

⁂

« *Il conserve la préoccupation dominante de défendre* « *le régime républicain contre toutes les menaces de dic-* « *tature stalinienne ou néo-gaulliste, et entend adapter* « *sa tactique aux nécessités de cette défense.*

« *Il juge impossible de transiger dans le vote de mesu-* « *res concernant :*

« 1° *Le principe de l'échelle mobile, c'est-à-dire du* « *rajustement proportionnel et périodique du salaire inter-* « *professionnel minimum garanti ;*

« 2° *Le maintien des prestations de la Sécurité sociale ;*

« 3° *La structure et l'étendue du secteur nationalisé ;*

« 4° *Le rétablissement des lois laïques dans leur inté-* « *gralité.*

« *Emu par les hausses constantes du coût de la vie, il* « *entend lutter contre les tendances conservatrices qui* « *paralysent les interventions de l'Etat pour la protection* « *des consommateurs.*

⁂

« *Sur le plan de la politique internationale, il tient à* « *souligner que :*

« 1° *Fidèle à son souci traditionnel de saisir toutes les* « *chances de Paix, il attache la plus grande importance* « *aux négociations en cours tendant à un désarmement* « *progressif et contrôlé ;*

« 2° *La guerre n'étant jamais inévitable, l'effort des* « *hommes en faveur de négociations et en vue d'un règle-* « *ment pacifique général ne doit, à aucun moment et* « *sous aucun prétexte, se ralentir ;*

« 3° *A une époque où le réarmement va faire peser* « *sur l'économie de l'Europe, et en particulier de la* « *France, des charges très lourdes, l'effort militaire ne* « *doit pas avoir pour effet de compromettre la sécurité* « *interne de chaque pays, par une réduction du pouvoir* « *d'achat des travailleurs ;*

« 4° *L'effort de chaque nation ne saurait être propor-* « *tionnel au revenu national de chacune d'elles, mais* « *doit être progressif et adapté aux conditions de vie* « *intérieures ;*

« 5° *Cet effort peut être sensiblement allégé par l'orga-* « *nisation économique de l'Europe ;*

« 6° *Le Congrès national de mai 1951 s'est déjà pro-* « *noncé en faveur de la création d'une armée européenne* « *unifiée.*

« *Mais le Conseil national s'inquiète des modifications* « *introduites dans le projet primitif, des retards apportés* « *à la création d'une autorité politique européenne et de* « *certaine tendance à une conception purement continen-* « *tale de l'Europe.*

« *Il place au premier rang de ses préoccupations, les* « *possibilités de réunification de l'Allemagne.* »

VII. — RÉSULTAT DÉTAILLÉ DES VOTES ÉMIS PAR LES FÉDÉRATIONS

A) FINANCES DU PARTI = TAUX DES COTISATIONS

ONT VOTE POUR :

ALGER : 11 ; ALPES-MARITIMES : 13 ; ARDENNES : 42 ; CALVADOS : 6 ; CHARENTE-MARITIME : 36 ; CHER : 17 ; CONSTANTINE : 21 ; CORSE : 18 ; COTE-D'IVOIRE : 135 ; COTES-DU-NORD ; 17 ; DORDOGNE : 92 ; DOUBS : 36 ; DROME : 20 ; EURE-ET-LOIR : 22 ; HAUTE-GARONNE : 76 ; GABON - MOYEN-CONGO : 7 ; GERS : 18 ; HERAULT : 79 ; ILLE-ET-VILAINE : 16 ; JURA : 16 ; LOIR-ET-CHER : 26 ; LOIRE : 12 ; MADAGASCAR : 6 ; MAINE-ET-LOIRE : 17 ; MARNE : 28 ; HAUTE-MARNE : 6 ; MAROC : 16 ; MAYENNE : 6 ; MORBIHAN : 24 ; MOSELLE : 10 ; NORD : 391 ; ORAN : 35 ; PAS-DE-CALAIS : 344 ; BAS-RHIN : 34 ; HAUT-RHIN : 38 ; HAUTE-SAONE : 7 ; SEINE : 225 ; SEINE-INFERIEURE : 34 ; SEINE-ET-OISE : 105 ; SENEGAL : 201 ; SOMME : 44 ; TARN : 49 ; TARN-ET-GARONNE : 9 ; TUNISIE : 5 ; VAUCLUSE : 16 ; VENDEE : 10 ; YONNE : 14.

ONT VOTE CONTRE :

AISNE : 32 ; ALLIER : 45 ; BASSES-ALPES : 12 ; AUBE : 21 ; AUDE : 78 ; BOUCHES-DU-RHONE : 221 ; CALVADOS : 1 ; CHARENTE : 11 ; CORREZE : 24 ; CREUSE : 16 ; GARD : 82 ; INDRE : 24 ; MAROC : 7 ; NIEVRE : 22 ; TERRITOIRE DE BELFORT : 21 ; SARTHE : 21 ; SEINE-ET-MARNE : 21 ; VAR : 61 ; VENDEE : 8 ; HAUTE-VIENNE : 123 ; VOSGES : 12.

ABSTENTIONS :

GIRONDE : 95 ; ISERE : 37 ; LOIRET : 16 ; MANCHE : 21 ; OISE 28 ; SAONE-ET-LOIRE : 23 ; VIENNE : 7.

FEDERATIONS ABSENTES AU MOMENT DU VOTE :

AIN : 11 ; ARDECHE : 15 ; ARIEGE : 10 ; AVEYRON : 22 ; CANTAL : 7 ; COTE-D'OR : 23 ; EURE : 9 ; FINISTERE : 38 ; GUINEE : 5 ; INDRE-ET-LOIRE : 29 ; LA GUADELOUPE : 16 ; LANDES : 58 ; HAUTE-LOIRE : 7 ; LOIRE-INFERIEURE : 23 ; LOT : 21 ; LOT-ET-GARONNE : 13 ; MARTINIQUE : 12 ; MEURTHE-ET-MOSELLE : 29 ; ORNE : 6 ; PUY-DE-DOME : 26 ; BASSES-PYRENEES : 25 ; HAUTES-PYRENEES : 16 ; PYRENEES-ORIENTALES : 14 ; RHONE : 25 ; SAVOIE : 12 ; HAUTE-SAVOIE : 16 ; DEUX-SEVRES : 14.

B) INSCRIPTION DANS LES STATUTS DE DISPOSITIONS NOUVELLES SUR LE CUMUL DES MANDATS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ONT VOTE POUR :

AISNE : 32 ; ALGER : 7 ; ALPES-MARITIMES : 4 ; ARDECHE : 5 ; ARDENNES : 42 ; AUDE : 78 ; CALVADOS : 7 ; DORDOGNE : 32 ; DOUBS : 28 ; EURE-ET-LOIR : 22 ; FINISTERE : 38 ; GARD : 82 ; HAUTE-GARONNE : 76 ; GIRONDE : 95 ; HERAULT : 79 ; INDRE-ET-LOIRE : 29 ; LOIRE : 2 ; HAUTE-LOIRE : 7 ; LOIRE-INFERIEURE : 23 ; LOIRET : 14 ; LOT : 21 ; MARNE : 28 ; HAUTE-MARNE : 1 ; MAROC : 7 ; MAYENNE : 1 ; NIEVRE : 22 ; OISE : 13 ; ORNE : 4 ; PUY-DE-DOME : 26 ; BASSES-PYRENEES : 5 ; BAS-RHIN : 34 ; HAUT-RHIN : 38 ; TERRITOIRE DE BELFORT : 20 ; RHONE : 25 ; HAUTE-SAONE : 7 ; SAONE-ET-LOIRE : 23 ; SAVOIE : 12 ; HAUTE-SAVOIE : 16 ; SEINE : 216 ; SEINE-ET-MARNE : 18 ; SEINE-ET-OISE : 25 ; TARN : 49 ; VAR : 61 ; VAUCLUSE : 16 ; VOSGES : 12.

ONT VOTE CONTRE :

ALGER : 1 ; ALLIER : 45 ; BASSES-ALPES : 12 ; ALPES-MARITIMES : 9 ; ARDECHE : 10 ; AUBE : 21 ; AVEYRON : 22 ; BOUCHES-DU-RHONE : 221 ; CANTAL : 7 ; CHARENTE : 11 ; CHER : 17 ; CONSTANTINE : 21 ; CORREZE : 24 ; COTE-D'OR : 23 ; COTE-D'IVOIRE : 135 ; COTES-DU-NORD : 17 ; CREUSE : 16 ; DORDOGNE : 60 ; DOUBS : 8 ; EURE : 9 ; GABON - MOYEN-CONGO : 7 ; ILLE-ET-VILAINE : 16 ; INDRE : 24 ; ISERE : 37 ; LANDES : 58 ; LOIR-ET-CHER : 26 ; LOIRE : 10 ; LOIRET : 2 ; LOT-ET-GARONNE : 13 ; MADAGASCAR : 6 ; MAINE-ET-LOIRE : 17 ; MANCHE : 21 ; HAUTE-MARNE : 5 ; MAROC : 16 ; MARTINIQUE : 12 ; MAYENNE : 5 ; MORBIHAN : 24 ; MOSELLE : 10 ; NORD : 391 ; OISE : 15 ; ORAN : 35 ; ORNE : 2 ; PAS-DE-CALAIS : 344 ; BASSES-PYRENEES : 20 ; PYRENEES-ORIENTALES : 14 ; TERRITOIRE DE BELFORT : 1 ; SARTHE : 21 ; SEINE : 9 ; SEINE-INFERIEURE : 34 ; SEINE-ET-MARNE : 3 ; SEINE-ET-OISE : 80 ; SENEGAL : 201 ; DEUX-SEVRES : 14 ; SOMME : 44 ; TARN-ET-GARONNE : 9 ; TUNISIE : 5 ; VENDEE : 18 ; VIENNE : 7 ; HAUTE-VIENNE : 123.

ABSTENTIONS :

AIN : 11 ; ALGER : 3 ; CORSE : 18.

FEDERATIONS ABSENTES AU MOMENT DU VOTE :

ARIEGE : 10 ; CHARENTE-MARITIME : 36 ; DROME : 20 ; GERS : 18 ; GUINEE : 5 ; JURA : 16 ; LA GUADELOUPE : 16 ; MEURTHE-ET-MOSELLE : 29 ; HAUTES-PYRENEES : 16 ; YONNE : 14.

C) INTRODUCTION DANS LES STATUTS DE DISPOSITIONS CONCERNANT LA « DÉLÉGATION MIXTE »

TEXTE BOUTBIEN

ONT VOTE POUR :

AISNE : 32 ; ALGER : 11 ; ALLIER : 45 ; ALPES-MARITIMES : 7 ; ARDECHE : 15 ; BOUCHES-DU-RHONE : 121 ; CHARENTE : 11 ; CHARENTE-MARITIME : 36 ; CHER : 17 ; CONSTANTINE : 21 ; CORREZE : 4 ; CORSE : 18 ; COTE-D'OR : 23 ; COTE-D'IVOIRE : 135 ; DORDOGNE : 10 ; DOUBS : 20 ; DROME : 4 ; FINISTERE : 38 ; HAUTE-GARONNE : 76 ; GABON - MOYEN-CONGO : 7 ; GIRONDE : 95 ; ILLE-ET-VILAINE : 16 ; INDRE : 24 ; ISERE : 37 ; LOIR-ET-CHER : 26 ; LOIRE : 12 ; LOIRE-INFERIEURE : 23 ; LOIRET : 16 ; LOT : 21 ; MADAGASCAR : 6 ; MAINE-ET-LOIRE : 17 ; MANCHE : 16 ; MARNE : 28 ; HAUTE-MARNE : 6 ; MAYENNE : 6 ; MOSELLE : 10 ; NIEVRE : 22 ; OISE : 13 ; ORAN : 35 ; ORNE : 6 ; PAS-DE-CALAIS : 344 ; PUY-DE-DOME : 26 ; BASSES-PYRENEES : 25 ; PYRENEES-ORIENTALES : 14 ; TERRITOIRE DE BELFORT : 21 ; RHONE : 19 ; HAUTE-SAONE : 5 ; SAVOIE : 12 ; SEINE : 225 ; SEINE-ET-MARNE : 7 ; SEINE-ET-OISE : 101 ; SENEGAL : 201 ; DEUX-SEVRES : 14 ; TUNISIE : 5 ; VENDEE : 18 ; VIENNE : 7 ; YONNE : 2.

ONT VOTE CONTRE :

AIN : 11 ; ALPES-MARITIMES : 6 ; ARDENNES : 42 ; AUBE : 21 ; AUDE : 78 ; AVEYRON : 22 ; BOUCHES-DU-RHONE : 100 ; CANTAL : 7 ; CORREZE : 20 ; COTES-DU-NORD : 17 ; CREUSE : 16 ; DORDOGNE : 82 ; DOUBS : 16 ; DROME : 16 ; EURE : 9 ; EURE-ET-LOIR : 22 ; GARD : 82 ; HERAULT : 79 ; INDRE-ET-LOIRE : 29 ; JURA : 16 ; LANDES : 58 ; HAUTE-LOIRE : 7 ; MANCHE : 5 ; MORBIHAN : 24 ; NORD : 391 ; OISE : 15 ; BAS-RHIN : 34 ; HAUT-RHIN : 38 ; RHONE : 6 ; HAUTE-SAONE : 2 ; SARTHE : 21 ; HAUTE-SAVOIE : 16 ; SEINE-INFERIEURE : 34 ; SEINE-ET-MARNE : 14 ; SEINE-ET-OISE : 4 ; SOMME : 44 ; TARN-ET-GARONNE : 9 ; VAR : 61 ; VAUCLUSE : 16 ; HAUTE-VIENNE : 123 ; VOSGES : 12.

ABSTENTIONS :

BASSES-ALPES : 12 ; CALVADOS : 7 ; LOT-ET-GARONNE : 13 ; MARTINIQUE : 12 ; SAONE-ET-LOIRE : 23 ; TARN : 49 ; YONNE : 12.

FEDERATIONS ABSENTES AU MOMENT DU VOTE :

ARIEGE : 10 ; GERS : 18 ; GUINEE : 5 ; LA GUADELOUPE : 16 ; MAROC : 23 ; MEURTHE-ET-MOSELLE : 29 ; HAUTES-PYRENEES : 16.

TEXTE LUSSY

ONT VOTE POUR :

AIN : 11 ; ALPES-MARITIMES : 6 ; ARDENNES : 42 ; AUBE : 21 ; AUDE : 78 ; AVEYRON : 22 ; BOUCHES-DU-RHONE : 100 ; CALVADOS : 5 ; CANTAL : 7 ; CORREZE : 20 ; COTES-DU-NORD : 12 ; CREUSE : 16 ; DORDOGNE : 30 ; DOUBS : 6 ; DROME : 13 ; EURE : 9 ; GARD : 82 ; HERAULT : 79 ; INDRE-ET-LOIRE : 29 ; LANDES : 58 ; HAUTE-LOIRE : 7 ; MORBIHAN : 16 ; BAS-RHIN : 34 ; HAUT-RHIN : 38 ; RHONE : 5 ; HAUTE-SAONE : 2 ; HAUTE-SAVOIE : 16 ; SEINE-INFERIEURE : 5 ; SEINE-ET-MARNE : 14 ; SEINE-ET-OISE : 4 ; SOMME : 44 ; VAR : 61 ; VAUCLUSE : 16 ; HAUTE-VIENNE : 123 ; YONNE : 4.

ONT VOTE CONTRE :

AISNE : 32 ; ALGER : 11 ; ALLIER : 45 ; ALPES-MARITIMES : 7 ; ARDECHE : 15 ; BOUCHES-DU-RHONE : 121 ; CALVADOS : 2 ; CHARENTE : 11 ; CHARENTE-MARITIME : 36 ; CHER : 17 ; CONSTANTINE : 21 ; CORREZE : 4 ; CORSE : 18 ; COTE-D'OR : 23 ; COTE-D'IVOIRE : 135 ; COTES-DU-NORD : 5 ; DORDOGNE : 62 ; DOUBS : 30 ; DROME : 7 ; EURE-ET-LOIR : 22 ; FINISTERE : 38 ; HAUTE-GARONNE : 76 ; GABON - MOYEN-CONGO : 7 ; GIRONDE : 95 ; ILLE-ET-VILAINE : 16 ; INDRE : 24 ; ISERE : 37 ; JURA : 16 ; LOIR-ET-CHER : 26 ; LOIRE : 12 ; LOIRE-INFERIEURE : 23 ; LOIRET : 16 ; LOT : 21 ; MADAGASCAR : 6 ; MAINE-ET-LOIRE : 17 ; MANCHE : 21 ; MARNE : 28 ; HAUTE-MARNE : 6 ; MAYENNE : 6 ; MORBIHAN : 8 ; MOSELLE : 10 ; NIEVRE : 22 ; OISE : 13 ; ORAN : 35 ; ORNE : 6 ; PAS-DE-CALAIS : 344 ; PUY-DE-DOME : 26 ; BASSES-PYRE-

NEES : 25 ; PYRENEES-ORIENTALES : 14 ; TERRITOIRE DE BELFORT : 21 ; RHONE : 20 ; HAUTE-SAONE : 5 ; SAONE-ET-LOIRE : 23 ; SARTHE : 21 ; SAVOIE : 12 ; SEINE : 225 ; SEINE-INFERIEURE : 29 ; SEINE-ET-MARNE : 7 ; SEINE-ET-OISE : 101 ; SENEGAL : 201 ; DEUX-SEVRES : 14 ; TARN : 49 ; TARN-ET-GARONNE : 9 ; TUNISIE : 5 ; VENDEE : 18 ; VIENNE : 7 ; YONNE : 8.

ABSTENTIONS :

BASSES-ALPES : 12 ; LOT-ET-GARONNE : 13 ; MARTINIQUE : 12 ; NORD : 391 ; OISE : 15 ; VOSGES : 12 ; YONNE : 2.

FEDERATIONS ABSENTES AU MOMENT DU VOTE :

ARIEGE : 10 ; GERS : 18 ; GUINEE : 5 ; LA GUADELOUPE : 16 ; MAROC : 23 ; MEURTHE-ET-MOSELLE : 29 ; HAUTES-PYRENEES : 16.

STÉNOGRAPHIE DU 43e CONGRÈS

CETTE BROCHURE DE 600 PAGES SORTIRA DES PRESSES DANS LE COURANT DE LA PREMIÈRE SEMAINE DE FÉVRIER

- Brochure extrêmement soignée dans sa présentation.
- Nombreuses photographies restituant la chaude atmosphère du Congrès.
- Index alphabétique très pratique des interventions.
- Un outil indispensable du militant.
- Un manuel qui doit figurer dans toutes les bibliothèques socialistes.

Prix de souscription : 400 francs.

●

Malgré nos circulaires (avant même le 43e Congrès), nos rappels dans tous les Bulletins parus depuis, NOUS AVONS REÇU, A CE JOUR, UN NOMBRE TRES INSUFFISANT DE COMMANDES : d'où le retard apporté à cette édition.

La Trésorerie générale n'entend tirer aucun bénéfice de cette impression. Nous avons pensé servir l'intérêt du Parti et mieux armer nos propagandistes en la reprenant l'an passé.

Nous voulons fermement maintenir le prix de 400 francs, mais NOS FINANCES NE NOUS PERMETTENT MALHEUREUSEMENT PAS DE SUPPORTER LE DEFICIT QUI SERAIT CREE PAR UN NOMBRE INSUFFISANT DE COMMANDES.

Secrétaires de section, secrétaires fédéraux, élus, propagandistes, HATEZ-VOUS DE PASSER COMMANDE EN VIRANT 400 FRANCS AU C.C.P. V. PROVO, 12, CITE MALESHERBES, PARIS 5070-89 OU EN ENVOYANT UN MANDAT-CARTE ORDINAIRE, MEME NOM ET MEME ADRESSE.

⁂

Nous avons voulu faire, cette année encore, une expérience qui s'était révélée très coûteuse l'an passé.

Nous ne la referons pas, en ce qui concerne le 44e Congrès, si fédérations et sections continuent de manifester un tel désintéressement pour un document que de nombreux camarades dans le Parti nous avaient réclamé.

L'an prochain, nous ne commencerons l'impression qu'après avoir reçu un minimum de 1.000 souscriptions. Par ailleurs, nous procéderons à la correction des documents au cours du Congrès même, afin de pouvoir sortir le volume dans un délai maximum de deux mois.

UNE TACHE ESSENTIELLE...

Voici la liste des sections qui ont été crées ou reconstituées, de novembre 1951 au 20 janvier 1952

BOUCHES-DU-RHONE :

BOUC-BEL-AIR
LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

CHER :

SAINT-PRIEST-LA-MARCHE
NEUILLY-EN-SANCERRE
SAVIGNY-EN-SEPTANIE

CHARENTE-MARITIME :

ROYAN
BOURCEFRANC

GARD :

LES MAGES

HAUTE-GARONNE :

MAUZAC

HAUTE-LOIRE :

BEAUZAC
SAINTE-SIGOLENE

MOSELLE :

BOUCHEPORN
FALCK
HARGARTEN-AUX-MINES
VELVING
INSMING
HAGONDANGE

ORNE :

SAINT-DENIS-SUR-SARTHON
BELLEME

PAS-DE-CALAIS :

MAROEUIL
MONT-SAINT-ELOI
ACQ

VIENNE :

MIREBEAU-EN-POITOU

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Suppléments : B. I. d'Organisation et Brochures et suppléments divers

DOCUMENTATION politique

Le Gérant Pierre Commin

Bulletin Hebdomadaire du Parti Socialiste S.F.I.O

Rédaction : 12, Cité Malesherbes, Paris

Bulletin d'Abonnement

Je soussigné .....

Secrétaire de la Section de .....

déclare souscrire **6 abonnements d'un an** *au Bulletin Intérieur et à la Documentation Politique, pour les Camarades :*

1) .....

2) .....

3) .....

4) .....

5) .....

6) gratuit pour un An .....

et verse, ce jour même, à Robert Fouquart, 12, cité Malesherbes, Paris

C.C. Postal 5570-17 Paris.

Le Prix de 5 abonnements seulement, soit 1.500 francs

Visa du Secrétaire de Section,

Cachet de la Section,

Date .....

L'Abonnement part du 1er Janvier ou 1er Juillet qui précède la réception de ce Bulletin

Coll. Formation Sociale

JEUNESSES SOCIALISTES

En guise de souhaits de Nouvel An aux militants du Parti, les Jeunesses Socialistes ont adressé gratuitement, à tous les camarades qui reçoivent le *Bulletin Intérieur* et la *Documentation Politique*, un numéro spécial de leur organe de combat : *Luttes*.

Nul doute que nos camarades apprécieront ce geste ; **nul doute aussi qu'ils tiendront à s'abonner, à faire autour d'eux de nombreux abonnés.**

Par avance, leurs jeunes camarades les en remercient.

Guy MOLLET a bien voulu, pour ce numéro de *Luttes*, nous fournir un « papier » dont nous rappelons ci-dessous l'essentiel.

« Je peux dire notre gratitude, non pas seulement pour « ce geste généreux et fraternel envers le Parti, mais « aussi, profitant de l'occasion qui m'est offerte, pour le « travail constructif dont ils font preuve actuellement.

« Si les lourdes charges, qui accablent en ces temps « difficiles tout militant politique responsable, me laissaient le loisir de le faire, j'aurais désiré, dans le cadre « même de cet article, dire à tous nos militants, avec « force détails, toutes les raisons qui nous font souhaiter « ardemment l'existence d'un puissant mouvement J.S.

« Sans doute, devrons-nous amener les responsables, « aux divers échelons du Parti, à prendre plus nettement « conscience des problèmes de la jeunesse. Et nous pourrons alors avoir des raisons supplémentaires de con- « fiance en l'avenir de notre Parti et du Socialisme.

« Les efforts déjà entrepris par les divers responsables « J.S. pour développer l'action de leur Mouvement et « étendre son influence sont satisfaisants, si l'on sait surtout les faibles moyens matériels mis à leur disposition.

« IL FAUT LES AIDER DANS LEUR TACHE. En « attendant qu'un concours plus précieux leur soit apporté par nos militants, à chaque Socialiste je demande: « Abonne-toi à « LUTTES », abonne un jeune à « LUTTES. »

GUY MOLLET,
Secrétaire général du Parti.

ABONNEZ-VOUS ! FAITES ABONNER A

"LUTTES" Organe du Combat Quotidien des Jeunesses Socialistes

Abonnement annuel : 100 francs.
C.C.P. Jeunesses Socialistes, Paris 5985-50.
12, cité Malesherbes, Paris (9e).

UN JOURNAL FAIT PAR DES JEUNES
POUR DES JEUNES

SECRÉTAIRES FÉDÉRAUX, SECRÉTAIRES DES SECTIONS, MILITANTS DES SECTIONS...

Pour assurer l'avenir de notre Parti...

Aidons nos Camarades Jeunes

Une circulaire de
Georges BRUTELLE
Secrétaire général adjoint du Parti

A DES SECRETAIRES FEDERAUX DU PARTI

Paris, 19 janvier 1952.

« *Mon cher camarade,*

« Les Jeunesses socialistes S.F.I.O. tiendront cette année « leur Congrès national à Nice, les 12, 13 et 14 avril. Une « rencontre internationale, dont les travaux dureront deux « jours, suivra le Congrès.

« *Dans le but de faciliter la reconstitution d'une Fédé-* « *ration J.S. dans ton département ou, si elle existe déjà,* « *d'intensifier son action,* il serait souhaitable que tu « puisses envoyer quelques jeunes au Congrès national « J.S. de Nice. *J'insiste pour que tu fasses un effort dans* « *ce sens, en prenant notamment, à la charge de ta Fédé-* « *ration,* une partie ou la totalité des frais de déplacement « de ces jeunes.

***

« *Si, dans ton département, les activités J.S. sont inexis-* « *tantes ou peu importantes, ce que nous constatons avec* « *regret, je suis heureux de t'informer que dans d'autres* « *fédérations et à l'échelon national, les Jeunesses socia-* « *listes ont pris une extension intéressante.*

« *Nous pensons qu'il sera utile, dès que possible, de nous* « *pencher sur tous les problèmes qui se posent aux jeunes.* « *Le jour où nos militants responsables saisiront tout* « *l'intérêt que représente la jeunesse, nous aurons des* « *chances nouvelles de développer davantage encore le* « *Mouvement des J.S., et d'assurer ainsi, pour l'avenir, la* « *continuité et la permanence du combat socialiste et de* « *notre Parti.*

« *Bien cordialement tien.* »

GEORGES BRUTELLE,
Secrétaire général adjoint.

Une circulaire de
H.-F. MALACRIDA
Membre du C.D., Secrétaire général des J.S.
et **P. MAUROY**
Secrétaire national des J.S.

AUX SECRETAIRES FEDERAUX DU PARTI

Paris, 19 janvier 1952.

« *Cher camarade,*

« Notre prochain Congrès national aura lieu à Nice, les « 12, 13 et 14 avril 1952. Il sera suivi d'une rencontre inter- « nationale dont les travaux dureront deux jours.

« *Tu n'ignores pas les difficultés auxquelles s'est heurté* « *notre Mouvement depuis quelques années. Des efforts* « *sérieux de réorganisation ont été entrepris, et ils portent* « *aujourd'hui leurs fruits. Si cette tâche est poursuivie,* « *si l'aide de nos camarades adultes, notamment à l'éche-* « *lon fédéral et local, nous est assurée, bientôt nous pour-* « *rons offrir au Parti un puissant Mouvement de Jeunes* « *socialistes.*

« *A l'occasion de notre Congrès de Nice, nous voulons* « *très nettement marquer la résurrection des J.S. S.F.I.O.* « Nous comptons sur la participation de 400 congressistes.

« Nous espérons que ta Fédération viendra financière- « ment en aide aux J.S. *de ton département, afin de leur* « *permettre de déplacer le plus grand nombre de jeunes* « *au Congrès de Nice.*

« *Avec nos remerciements, reçois cher camarade, nos* « *sentiments fraternellement socialistes.* »

H.-F. MALACRIDA,
Membre du C.D.
Secrétaire général J.S.

PIERRE MAUROY,
Secrétaire national
des Jeunesses socialistes

FEUILLETS ET TIMBRES J.S.

Si vous n'avez pas de groupe de jeunes :

Pour les moins de 25 ans, vous devez commander des feuillets et des timbres à la Fédération J.S. de votre département.

S'il n'y a pas de Fédération J.S. dans votre département :

Vous pouvez quand même commander au trésorier fédéral adulte du matériel spécial pour les jeunesses. Le Bureau national des J.S. le fournira sur commande. **Les feuillets et les timbres J.S. entrent en ligne de compte, au même titre que feuillets et timbres adultes, dans le calcul des mandats de chaque Section ou Fédération.**

Lire ces circulaires est bien.
Faire une action efficace en faveur de nos Jeunes est mieux.

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CLUBS DES LOISIRS

Léo Lagrange

vit et se développe

SPORTS D'HIVER

AUTRICHE (départs jusqu'au 5 avril) :

à **GRAN**, Camp de jeunesse **15.000 fr.**

à **KIRCHBERG**, en hôtel . . **17.000 fr.**

●

VACANCES D'ÉTÉ

Villages de toile à **PARIS**

CAVALIÈRE (Côte d'Azur).

COAT-ERMIT

STELLA-PLAGE

AXAT

Voyages organisés en **AUTRICHE** (SALZBOURG)

ALGÉRIE

ITALIE

SUISSE

ANGLETERRE

Importante documentation à la disposition des camarades pour la visite de PARIS. Programme complet pour les visites de groupes. Renseignements : FEDERATION « LEO LAGRANGE », 13, rue d'Enghien, PARIS.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

MARGALEJO (Seine-et-Oise)
contre
Marc FILIPPI
(Section des Corses de Paris)

SENTENCE

La COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 8 novembre 1951, a rendu la sentence suivante :

Considérant qu'à la date du 16 mai 1951, le camarade *MARGALEJO*, secrétaire de la Section socialiste de CROISSY-SUR-SEINE (Seine-et-Oise), a déposé une demande de contrôle contre le citoyen *FILIPPI*, de la Section des Corses de PARIS.

Considérant que l'adresse actuelle de ce camarade n'a pu être fournie à la Commission nationale des Conflits. Qu'il n'a donc pas comparu,

Mais considérant qu'il résulte des renseignements recueillis tant auprès des organismes politiques que des organismes syndicaux auxquels *FILIPPI* a été affilié, que les griefs articulés à son encontre sont matériellement établis. Qu'ils sont au surplus particulièrement graves et sans excuse,

Considérant qu'ainsi, par ses agissements, le citoyen *FILIPPI* a causé un préjudice important au Parti qui le fait tomber sous le coup de l'article 54 du Règlement,

PAR CES MOTIFS :

La Commission Nationale des Conflits décide d'exclure le citoyen FILIPPI du Parti Socialiste à la date de ce jour.

BRUTELLE (Secrétariat Général)
contre
JEANSON (Nouvelle-Calédonie)

SENTENCE

La COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 27 décembre 1951, a rendu la sentence suivante :

Considérant qu'à la date du 11 mai 1951, le camarade *BRUTELLE* a déposé une demande de contrôle contre le citoyen *JEANSON*, membre de la Fédération de la Nouvelle-Calédonie,

Considérant qu'il résulte de l'examen des pièces du dossier que, contrairement aux décisions des Congrès du Parti, *JEANSON* a participé à des manifestations publiques organisées par une autre formation politique. Qu'il a même présidé à NOUMEA, en y prenant la parole, un Congrès préparé par un autre Parti et placé sous le signe « Journée internationale de Lutte pour la Paix ».

Considérant que *JEANSON* a accompagné et présenté au cours d'une tournée dans l'île, le représentant d'un autre Parti, créant ainsi dans l'esprit des populations une confusion éminemment préjudiciable au Parti socialiste,

Considérant en outre que dans le journal bi-hebdomadaire « LE CALEDONIEN », dont il est directeur, il publie des articles de membres militants d'un parti politique opposé, à la Nouvelle-Calédonie comme ailleurs, au Parti socialiste,

Considérant qu'une telle activité porte gravement préjudice au Parti,

Considérant que *JEANSON*, prévenu de la demande de contrôle dont il était l'objet, n'a pas soutenu ou fait soutenir ses moyens de défense,

PAR CES MOTIFS :

La Commission nationale des Conflits faisant application de l'article 54 du règlement, décide d'exclure le citoyen JEANSON du Parti socialiste, à la date de ce jour.

⁂

DANS NOS COMMISSIONS FÉDÉRALES

La Commission fédérale des Conflits du Sud-Vietnam a exclu du Parti le citoyen MACHEFAUX, ex-membre de la Commission administrative fédérale de cette Fédération, à la date du 12 décembre 1951.

Les Décisions du Comité Directeur

du 7 Novembre 1951 au 19 Janvier 1952

RÉUNION DU 7 NOVEMBRE 1951

Président : MALACRIDA

I. — OBSÈQUES DE MARCELIN GIRAUD.

BEGARRA représentera le Comité directeur.

II. — CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE BELGE (18 et 19 novembre).

Confiance est faite au Secrétariat général, pour assurer notre représentation en accord avec les Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais.

III. — DATE DU CONSEIL NATIONAL.

Etant donné l'impossibilité de trouver une salle pour les 24 et 25 novembre, le Conseil national se tiendra les 1er et 2 décembre, à Asnières.

IV. — DÉLÉGATION EN YOUGOSLAVIE.

La délégation sera conduite par Georges BRUTELLE. Les camarades désireux d'en faire partie prendront contact avec lui. Sa composition sera aussi large que possible.

V. — NOMINATION DE RIBIÈRE AU POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS.

Le Comité directeur unanime se joint aux félicitations adressées à RIBIERE par le secrétaire général du Parti.

VI. — CASABLANCA. CRÉATION DE DEUX SECTIONS.

La demande de la Fédération tendant à la création de deux sections est rejetée.

VII. — AIX-EN-PROVENCE. CRÉATION DE DEUX SECTIONS.

La demande de la Fédération est rejetée.

VIII. — CAYENNE. CRÉATION D'UNE SECTION.

La création de la Section est homologuée.

IX. — SITUATION FINANCIÈRE DU PARTI.

Le Comité directeur approuve le rapport que le trésorier présentera au Conseil national du 1er décembre et tendant à fixer :

1° A 10 % pour chacune des Fédérations, les prises de timbres de la catégorie I sans augmentation des prix.

2° La cotisation parlementaire au douzième du total perçu par chaque parlementaire ;

3° A 50 francs le prix du feuillet.

X. — SITUATION POLITIQUE GÉNÉRALE.

Il est procédé à un échange de vues sur l'armée européenne, le réarmement allemand et la réunification de l'Allemagne.

Mercredi prochain se tiendra une réunion commune du Comité directeur et du Groupe parlementaire sur ces problèmes.

RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 1951

Président : A. LAURENT.

I. — QUESTION SARROISE. LETTRE DU PARTI SOCIALISTE SARROIS.

Mandat est donné au Secrétariat général de répondre que la S.F.I.O. n'a pas à intervenir dans un débat intérieur. Il ne lui est donc pas possible de donner l'avis demandé.

II. — COMPTE RENDU DE GAZIER SUR LA YOUGOSLAVIE.

RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 1951

Président : MARTET.

I. — CONSEIL DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE (Bruxelles, 14, 15, 16 décembre).

GAZIER et GRUMBACH représenteront le Parti.

II. — ÉTUDE DES DISPOSITIONS A METTRE EN ŒUVRE EN VUE D'APPLIQUER LA DÉCISION DU CONSEIL NATIONAL DU 2 DÉCEMBRE 1951 CONCERNANT LES RAPPORTS DU COMITÉ DIRECTEUR ET DU GROUPE PARLEMENTAIRE.

La proposition suivante est adoptée (12 voix pour, 2

abstentions, 2 camarades absents au moment du vote, n'y ont pas pris part).

Le Comité directeur, après étude des dispositions à mettre en œuvre en vue d'appliquer la décision du Conseil national du 2 décembre 1951 concernant les rapports du Comité directeur et du Groupe parlementaire, indique aux camarades du Groupe :

1° Que le paragraphe *f*) s'appliquera en fait comme suit : le Groupe parlementaire prend toute décision sur tout problème pour lequel le Comité directeur n'aura pas, au préalable, revendiqué pour lui-même cette décision ;

2° Qu'en général et pour tous les cas prévus aux paragraphes *a*), *b*), *c*), *d*), *e*) de la motion du Conseil national, le Comité directeur, tout en conservant son entière responsabilité devant le Parti, peut, le cas échéant, déléguer ses pouvoirs de décision au Groupe parlementaire.

RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 1951

Président : PHILIP.

I. — QUESTION DE CONFIANCE SUR LE POOL CHARBON-ACIER.

Mandat est donné au Secrétariat général de confirmer au Groupe parlementaire l'avis du Comité directeur de voter la confiance.

II. — ÉLECTIONS. FÉLICITATIONS AUX FÉDÉRATIONS DE L'AISNE, DU NORD ET DE LA SEINE.

Le communiqué ci-après est adopté :

« *Le Comité directeur du Parti socialiste, réuni le 12 décembre,*

« *Adresse ses vives félicitations aux Fédérations de la Seine, de l'Aisne et du Nord, et aux camarades des Sections d'ALFORTVILLE, du canton de BRAINE (Aisne), de SAINS-DU-NORD et de REMOUSIES (Nord), pour les brillants succès électoraux remportés à l'occasion des élections municipales et cantonales du 9 décembre.*

« *Il remercie tous ceux qui, par leur dévouement et leur inlassable activité, ont permis ces victoires qui témoignent de la confiance grandissante de la classe ouvrière et du pays républicain dans la doctrine et les solutions socialistes.* »

III. — PUBLICATIONS DES MOTIONS PRÉSENTÉES AUX CONSEILS NATIONAUX.

Après échange de vues, le Comité directeur se prononce contre la publication de toutes les motions présentées aux Conseils nationaux. Conformément à la pratique adoptée depuis la Libération, on continuera à publier seulement les motions ayant été adoptées par les Conseils nationaux.

IV. — CONSEIL DE L'INTERNATIONALE. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR.

1° Lieu du prochain Congrès.

Nos délégués poseront la candidature de la S.F.I.O. pour l'organisation du Congrès de 1953.

2° Situation internationale.

La délégation défendra la motion adoptée par le Congrès et la proposition du Parti socialiste belge tendant à regrouper les partis socialistes d'Europe en vue de définir une action commune sur le plan européen.

3° Armée européenne.

Le Comité directeur se prononce pour le principe d'une véritable armée européenne et contre tout ce qui entraînerait la reconstitution d'une armée allemande autonome.

Il fait confiance à GAZIER et à GRUMBACH, pour défendre la pensée moyenne qui s'est dégagée au cours de la discussion.

RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 1951

Président : MARCEAU PIVERT.

I. — CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE ITALIEN.

RIBIERE représentera le Parti.

II. — FÉDÉRATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Le Secrétariat général prendra contact avec GREGORY, en vue de rechercher le meilleur moyen de refaire l'unité de la Fédération.

III. — PROBLÈME TUNISIEN.

Il est décidé :

1° Que BIDET, ROSENFELD et SAVARY seront adjoints au Secrétariat général, pour rédiger un communiqué et recevoir BOURGUIBA ;

2° Que l'on proposera au Groupe de prendre l'initiative d'une délégation chez PLEVEN, en y associant le Conseil de la République et l'Assemblée de l'Union française.

Le communiqué ci-après a été publié :

« *Le Comité directeur du Parti socialiste, réuni le 19 décembre,*

« *Elève une vigoureuse protestation contre le renversement de politique qu'annonce la réponse faite par le gouvernement français au memorandum des ministres tunisiens.*

« *Il dénonce cette attitude du gouvernement comme une capitulation devant les exigences du capitalisme colonial et des milieux réactionnaires. Le gouvernement sacrifie ainsi délibérément les intérêts bien compris de la France aux intérêts égoïstes des colonialistes.*

« *Il déplore que le gouvernement, se bornant à des conversations peut-être mal préparées, n'ait pas profité de la possibilité qu'offrait le memorandum tunisien de*

« *discuter à fond, entre partenaires français et tunisiens,* « *d'égale bonne foi, l'ensemble du problème franco-tuni-* « *sien.*

« *Le Comité directeur rappelle que la notion de la co-* « *souveraineté franco-tunisienne, qui semble ressortir de* « *la réponse du gouvernement, est en contradiction fla-* « *grante avec les termes mêmes des traités existants et* « *avec les déclarations officielles faites au nom de la* « *France par les gouvernements successifs.*

« *Elle est en contradiction avec les principes inscrits* « *dans le Préambule de la Constitution et concrétisés dans* « *les articles 60 et 61 qui font en outre obligation, au* « *gouvernement de la République, de remplacer les traités* « *de protectorat par des traités d'association librement* « *négociés.*

« *Le Comité directeur rappelle que, dès son Congrès* « *de mai 1950, le Parti socialiste a condamné « toute poli-* « *tique qui, en Tunisie, tendrait au maintien du* statu « quo ». *Il a demandé « que soient ouvertes, sans tarder,* « *des négociations entre le gouvernement de la République* « *et les représentants qualifiés de la Nation tunisienne,* « *afin de :*

« 1° *Fixer la date de la suppression du protectorat et* « *les étapes successives du passage de la Tunisie au stade* « *d'un Etat souverain et indépendant ;*

« 2° *Décider les réformes politiques, économiques et* « *sociales, pour doter ce pays dans le plus bref délai, des* « *institutions d'un Etat démocratique, ainsi que de lois* « *protégeant les travailleurs manuels et intellectuels au-* « *tant contre l'exploitation capitaliste de toute origine,* « *que contre une résurrection du servage féodal ;*

« 3° *Conclure simultanément un traité d'association* « *entre la République française et la Tunisie, pour coor-* « *donner sur un pied d'égalité leur action sur le plan de* « *la défense nationale, de la politique extérieure, des rela-* « *tions économiques et culturelles.* »

« *La résolution du Congrès ajoutait : « C'est dans un tel* « *climat que la Tunisie pourra adhérer librement à la* « *Communauté humaine qu'une véritable Union française* « *doit représenter.* »

« *Le Comité directeur reste convaincu qu'une associa-* « *tion ainsi établie pour une union durable entre les deux* « *pays est conforme à leurs intérêts communs et respec-* « *tifs.*

« *Le Comité directeur met l'opinion publique française* « *en garde contre les conséquences redoutables de l'atti-* « *tude actuelle du gouvernement sur les rapports franco-* « *tunisiens, sur l'Union française, et sur la situation de la* « *France au sein des Nations libres.* »

RÉUNION DU 3 JANVIER 1952

VOTE DE CONFIANCE SUR LA PRISE EN CONSIDÉRATION DU PROJET GOUVERNEMENTAL (Loi de Finances, Gouvernement PLEVEN.)

A l'unanimité moins une voix, le Comité directeur se prononce pour l'abstention.

Rachel LEMPEREUR s'est prononcée pour le vote contre.

RÉUNION DU 7 JANVIER 1952

QUESTIONS DE CONFIANCE (Gouvernement PLEVEN).

1° Questions 1, 2, 3 et 8.

Le Comité directeur se prononce pour le vote contre.

Ont voté pour le vote *contre* : BEGARRA, BRUTELLE, COFFIN, COMMIN, CORMIER, COURTOIS, COUTANT, DELABRE, DIOP-BABAKAR, ESPINASSE, GAZIER, JAQUET, A. LAURENT, R. LEMPEREUR, MALACRIDA, D. MAYER, PIVERT, RIBIERE, VERDIER.

Ont voté pour l'abstention : MARTET, G. MOLLET, R. NAEGELEN, PINEAU, TANGUY-PRIGENT, TEXCIER.

2° Questions 4, 5, 6 et 7.

A l'unanimité, le Comité directeur se prononce pour l'abstention.

RÉUNION DU 7 JANVIER 1952

Président : TANGUY-PRIGENT.

SITUATION POLITIQUE APRÈS LA CHUTE DU GOUVERNEMENT PLEVEN.

Après échange de vues, il est décidé de publier un communiqué. COMMIN et VERDIER sont chargés de le rédiger et de le présenter à la Commission exécutive du Groupe.

Le texte ci-après a été publié :

« *Au premier jour d'une crise difficile, le Parti socia-* « *liste dénonce les responsabilités de la réaction.*

« *Il constate :*

« 1° *Que l'évolution normale de la législature a été* « *faussée, dès son origine, par les atteintes portées à la* « *laïcité de l'Etat ;*

« 2° *Que s'est développée une offensive tenace, tantôt* « *sournoise et tantôt proclamée, pour revenir, sous pré-* « *texte d'économies et de réforme des abus, sur les con-* « *quêtes de la classe ouvrière, offensive qui aurait pu* « *trouver son aboutissement dans les projets de lois-* « *cadres.*

« *Le Parti socialiste déclare solennellement que, pas* « *plus qu'il n'a accepté de s'associer au vote des lois* « *Marie-Barangé, pas plus il n'admet de se prêter aux* « *manœuvres des conservateurs sociaux qui risqueraient* « *de déclencher une crise sociale plus redoutable encore* « *que la crise politique et favorisant, contre la France,* « *les entreprises destructrices du gaullisme et du stali-* « *nisme.*

« *Décidé à défendre la République contre toutes les* « *menaces totalitaires, l'indépendance nationale et la paix* « *contre tous les risques d'agression, le Parti socialiste ne* « *séparera jamais cette défense de celle des conquêtes de* « *la République.* »

Le Comité directeur.
Le Groupe Parlementaire.

D'autre part, il est décidé de répondre par la négative à l'offre qui pourrait être faite demain à un socialiste de former un gouvernement.

RÉUNION DU 9 JANVIER 1952

Président : Guy MOLLET.

CRISE GOUVERNEMENTALE.

Le Comité directeur fait confiance à PINEAU pour donner sa réponse au Président de la République.

RÉUNION DU 16 JANVIER 1952

Président : TEXCIER.

PUBLICATION DES MOTIONS ÉLABORÉES PAR LA CONFÉRENCE DES E.S. A STRASBOURG.

Les motions concernant les problèmes ci-après seront publiées :

1° L'unification européenne ;

2° Le pré-salaire ;

3° Le salut aux républicains espagnols ;

4° Les Territoires d'Outre-Mer.

Les motions relatives :

a) Au réarmement allemand ;

b) A l'augmentation du temps de service militaire ;

c) Au problème de Trieste ;

qui traitent de questions sur lesquelles le Parti ne s'est pas formellement prononcé, ne doivent pas être publiées.

RÉUNION DU 17 JANVIER 1952

Président : Guy MOLLET.

INVESTITURE A EDGAR FAURE.

Par 23 voix contre 2 (PIVERT, TANGUY-PRIGENT) et 2 abstentions (COURTOIS, COUTANT), le Comité directeur se prononce pour l'investiture à Edgar FAURE.

RÉUNION DU 19 JANVIER 1952

Président de séance : Guy MOLLET.

OFFRE DE PARTICIPATION AU GOUVERNEMENT EDGAR FAURE.

Après délibération commune avec le Groupe parlementaire, le Comité directeur, par 17 voix et 3 abstentions (DIOP-BABAKAR, MARTET, Daniel MAYER), constate qu'aucun fait nouveau ne justifie la convocation d'un Congrès national extraordinaire.

A la suite de cette réunion, le PROBLEME TUNISIEN fit l'objet de la déclaration suivante :

DÉCLARATION DU COMITÉ DIRECTEUR ET DU GROUPE PARLEMENTAIRE

« Le Comité directeur et le Groupe parlementaire du « Parti socialiste expriment leur profonde émotion et « leur vive inquiétude à la suite des mesures qui vien- « nent d'être prises en Tunisie.

« De telles mesures sont contraires aux principes « solennellement affirmées dans le Préambule de la Cons- « titution.

« Elles révèlent une méconnaissance profonde de la « réalité tunisienne. Elles font le jeu des éléments poli- « tiques dont le dessein avoué est de faire échouer toute « politique de rapprochement franco-tunisien : Parti com- « muniste et Parti nationaliste du Vieux-Destour. Les « récentes arrestations prouvent en effet que l'on cherche « à confondre ces derniers avec les représentants du Néo- « Destour, qui ont maintes fois affirmé leur volonté de « faire aboutir leurs revendications par un accord avec « la France, et dont les récents événements montrent « qu'ils sont les plus représentatifs du peuple tunisien.

« Elles ne peuvent conduire qu'à une tension crois- « sante des rapports franco-tunisiens et à une politique « de force portant un grave préjudice aux relations de « la France et du monde musulman, ainsi qu'à la sauve- « garde de la paix.

« Des erreurs successives ont été commises : conversa- « tions mal préparées, réponse du gouvernement français, « qui a fait naître chez les Tunisiens des doutes sur sa « volonté de respecter la souveraineté interne de la Tuni- « sie, garantie cependant par les traités déjà en vigueur, « riposte regrettable du gouvernement tunisien par le « recours à l'O.N.U. Ajouter de part ou d'autre à ces « erreurs, c'est risquer de conduire à l'irréparable.

« En conséquence, le Parti socialiste proteste contre « l'interdiction du Congrès du Néo-Destour, contre la « mise en résidence forcée de certains dirigeants de ce « Parti, contre les pressions exercées en vue d'obtenir « la démission du gouvernement, et contre le recours à « l'état de siège.

« Il réaffirme sa conviction que des négociations directes « peuvent seules conduire à un règlement général des rap- « ports franco-tunisiens.

« Dans la situation nouvellement créée, il estime urgent « que soient accomplis de part et d'autre et simultanément « tous les gestes d'apaisement immédiatement nécessaires « au rétablissement d'un climat qui permette d'ouvrir la « discussion dans un esprit de compréhension mutuelle. »

Entr'aide Ouvrière Française

L'E. O. F. NE PRATIQUE PAS LA BIENFAISANCE...

...mais la Solidarité

Dans les Bulletins d'Organisation 52/10 *d'avril* 1951 *et* 58/14 *de novembre* 1951, *l'Entraide Socialiste Internationale lançait un pressant appel en faveur de nos camarades combattant, dans la clandestinité, pour la République Espagnole.*

Dans ce combat pour la liberté, les socialistes français doivent se montrer les plus actifs.

Il faut faire davantage et sans plus attendre. Nous devons apporter à nos camarades en lutte une aide digne de notre Parti.

Avons-nous mobilisé toutes nos énergies à cette tâche ? Ne pouvons-nous vraiment faire davantage ?

Contre la dictature de Franco

LES "HOMMES SANS NOM" SE BATTENT ET SOUFFRENT

Aidons-les

Organisons la souscription,
Faisons le porte à porte,
Partout soyons les plus actifs,
Mobilisons la section entière à cette tâche.

Envoyez directement les fonds à l'Entraide Ouvrière Française, 50, rue de Rivoli, Paris. — C.C.P. Paris 7081-60.

Fondation Jean-Jaurès

ABONNEZ VOTRE SECTION

CE BULLETIN N'EST ADRESSE GRATUITEMENT QU'AU SECRETAIRE DE LA SECTION.
IL NE DOIT PAS ETRE CONSIDERE COMME UNE SIMPLE PIECE D'ARCHIVES.

●

Abonnement au **Bulletin d'Organisation**, au **Bulletin Intérieur** (mensuel), à la **Documentation Politique** (hebdomadaire) : **300 francs** seulement pour l'ensemble, à Robert Fouquart, 12, Cité Malesherbes, C.C.P. 5570-17, Paris.

●

SIX ABONNÉS SERVIS POUR CINQ ABONNEMENTS PAYANTS GROUPÉS

ABONNEZ-VOUS, FAITES ABONNER A

"LUTTES"

organe du combat quotidien des Jeunesses Socialistes (S.F.I.O.)

●

Abonnement annuel : 100 francs
à virer au C.C.P. 5985-50 PARIS
JEUNESSES SOCIALISTES.

●

Un journal fait par des jeunes pour des jeunes

Aux responsables Fédéraux, aux Secrétaires des sections, aux abonnés de nos publications intérieures

Depuis 1948, nous nous attachons à maintenir, en dépit des plus grosses difficultés, le prix de l'abonnement à nos publications intérieures (« Bulletin intérieur », « Arguments et Ripostes », puis « Documentation politique »).

Et cependant :

1° **Le contenu amélioré de ces publications, leur périodicité plus suivie, le nombre et la qualité des suppléments** (rapports-motions-brochures, etc.), **mis à la disposition des militants,** ont accru nos charges ;

2° La plupart des fédérations ont allongé (dans le souci louable de documenter le plus grand nombre possible de leurs propagandistes) la liste de ceux qui reçoivent gratuitement nos imprimés ;

3° **Nos appels maintes fois répétés, à chacun de ceux qui bénéficient d'un service gratuit, de trouver au moins un abonné payant, n'ont guère été entendus.** N'a pas davantage été entendue, d'ailleurs, notre proposition (toujours valable) de servir **un abonnement supplémentaire gratuit pour cinq abonnements payants** groupés. C'est ainsi que nous continuons actuellement à servir cinq bulletins gratuits pour un payant ;

4° Les tarifs d'imprimerie et le prix du papier ont très sensiblement augmenté durant ces derniers mois.

Les frais d'impression supportés par la Centre du Parti sont ainsi devenus de plus en plus lourds : ils sont maintenant hors de proportion avec nos ressources.

Les Statuts du Parti ne nous obligent à servir que le « Bulletin Intérieur » aux responsables fédéraux et des sections. Nous avons voulu enrichir la documentation de nos militants en y joignant, sans augmentation du prix de l'abonnement, des suppléments parmi lesquels la « Documentation Politique ».

Nous entendons maintenir le service groupé complet de nos publications au plus grand nombre possible de militants responsables.

Pour cela, deux conditions doivent être comprises et remplies par tous :

a) **Les abonnements annuels nouveaux (à dater de la présente publication) passeront de 250 à 300 francs ;**

b) Nous avons conscience que cette augmentation du prix de l'abonnement restera insuffisante, étant donné les lourdes charges signalées ci-dessus, si un effort considérable n'est fait par chacun pour **nous faire parvenir de nombreux abonnements.**

Nous pensons que tous les camarades apprécient l'effort fait par le Secrétariat général pour les mieux documenter. Nous pourrions faire davantage encore si nos camarades nous faisaient connaître plus régulièrement leurs appréciations sur le contenu de nos publications, et s'ils s'attachaient à y faire des abonnés de plus en plus nombreux.

Tous à la tâche donc et, ensemble, nous forgerons pour notre Parti des armes de propagande de plus en plus efficaces.

C. CAILLIERET
Secrétaire administratif

Georges BRUTELLE
Secrétaire général adjoint

Secrétaires de section ! Donnez connaissance de cette communication à la prochaine réunion de section !

Passez vos commandes à la
LIBRAIRIE-PAPETERIE DES MUNICIPALITÉS

Nos camarades trouveront ci-dessous la liste de quelques œuvres qu'ils peuvent y commander:

Lois sociales. Sécurité sociale. Droits et obligations des employeurs et des travailleurs. Code du travail. Comité d'entreprise. Salaires et congés payés, etc... Sécurité sociale. Accidents de travail. Assurances sociales. Allocations aux vieux salariés et non salariés. Prestations familiales, etc... ..... 895 fr.

Sœrologie électorale. Esquisse d'un bilan, guide de recherches (F. GOGUEL-G. DUPEUX) ..... 330 fr.

L'influence des Systèmes électoraux sur la vie politique, M. DUVERGER ..... 480 fr.

Les trois hommes qui firent la Révolution bolcheviste, BERTRAM D. WOLFE .....

La Jeunesse de Lénine ..... 420 fr.

Lénine et Trotsky (leurs querelles) ..... 585 fr.

Lénine, Trotsky, Staline ..... 650 fr

Les trois volumes ..... 1.600 fr.

Jaurès. Préface et commenté par G. BOURGIN. (Les principaux discours de Jaurès, de 1885 à 1914) ..... 400 fr.

L'Organisation européenne de Coopération économique, H.-T. ADAM ..... 800 fr.

Défense de l'Europe. Quelques problèmes de la guerre et de la paix, B.-H. LIDDEL HEART ..... 675 fr.

La Chine ébranle le Monde. (C'est un géant qui dort, ne le réveillez pas.) J. BELDEN. 760 fr.

Technique et Civilisation, LEUNS MUMFORD. 825 fr.

Encyclopédie politique. La France et l'Union française (2 volumes) ..... 2.000 fr.

Le monde et les problèmes internationaux (2 volumes) ..... 2.000 fr.

Réflexions politiques (1932-1952), Hubert BEUVE-MERY (directeur du *Monde*) .... 480 fr.

J'ai été carmélite. (Confidences de M. Peyronnec, recueillies par J.-B. MARCY) .... 280 fr.

La Religieuse (Diderot) ..... 200 fr.

Sécurité - Economies - Durée. Voici ce que vous assurent des livres. Votre 4 CV R. Votre Citroën (traction avant). Votre Citroën 2 CV. Votre Vedette. Votre Dyna-Panhard. Votre Simca.
Chaque ouvrage cartonné ..... 610 fr.

ROMANS :

La nuit privée d'étoiles, T. BERTON ..... 825 fr.

Retour de l'enfer, J. ROY ..... 520 fr.

Les crimes innocents, A. ARNOUX ..... 520 fr.

Les années d'illusion, A.-J. CRONIN ..... 435 fr.

L'Araignée (ses mœurs), J. CROMPTON .... 630 fr.

U-977 (Odyssés d'un sous-marin), SCHAEFFER ..... 570 fr.

Hommage à A. Gide (textes inédits) ..... 625 fr.

Les derniers temps, V. SERGE ..... 600 fr.

Annapurna : 1er de 8.000 (récit complet de l'expédition Herzog) ..... 925 fr.

Tous nos prix s'entendent port compris.

POUR VOS fournitures de bureau.
POUR VOS fournitures scolaires.
POUR VOS bibliothèques.
Convocations, Impressions diverses.
Bustes, Insignes, Drapeaux...
Photographies, Disques .. etc.

LA LIBRAIRIE-PAPETERIE DES MUNICIPALITÉS

Téléph. : TRUDaine 66-70 **13, RUE MAUBEUGE - PARIS-9e** C. C. P. PARIS 6680-41

...VOTRE LIBRAIRIE



Coll. Fondation Jean-Jaurès

Imp. F. BEROUD.
25, Rue Michel-le-Comte, Paris.

Le Gérant : Guy MOLLET